



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Haute Corse  
Arrondissement de Corte  
Caisse des Écoles Commune d'Aléria

**DELIBERATION DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES N° 2024 – 09**  
**Séance du 09 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 09 avril à 18 heures 00, le Comité de la Caisse des Écoles de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aléria sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI .

Nombre des membres afférents : 09

Présents : 07

Nombre de membres en exercice : 09

Représentés : 01

Absents : 01

Membres présents : FABIANI Pascale, FRATICELLI Ange – Joseph, MARCADAL Amandine, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, QUERCI Isabelle, SAEZ RICCIARDI Célia, VOLPI Cristel

Membres représentés : ETTORI-MORANDINI Barbara (Pouvoir à MARCADAL Amandine)

Membres absents : MACH Charlotte

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'exécution : 11 avril 2024

Date de publication : 12 avril 2024

**Objet : COMMANDE PUBLIQUE - PRESTATIONS DE RAMASSAGE ET DE TRANSPORT SCOLAIRES**

Le président expose au conseil qu'afin de se mettre en conformité avec les règles de la commande publique, il convient que les prestations procurées à la commune en matière de ramassage et de transport scolaires puissent faire l'objet d'un marché public.

Il précise que le coût annuel de ces prestations peut être estimé à 58 000 €.

Il propose d'avoir recours à un accord-cadre ou marché à bons de commande d'une durée de quatre années comportant deux lots, un lot « Ramassage scolaire » et un lot « Sorties et séjours scolaires ».

Il demande au Comité de l'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toute décision concernant ses éventuels avenants.


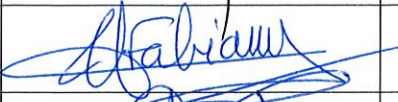





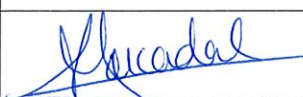
\* \* \*

**Le comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**D'approuver la proposition du président d'avoir recours à un accord-cadre ou marché à bons de commande d'une durée de quatre années qui fixera les conditions des prestations de ramassage et de transport scolaires mis en place par la Caisse des Écoles,**

**D'autoriser le président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toute décision concernant ses éventuels avenants.**

**Délibération CDE N° 2024 – 09 : Commande publique - Prestations de ramassage et de transport scolaires**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI Ange-Joseph Pouvoir à	X				
FABIANI Pascale Pouvoir à	X				
QUERCI Isabelle Pouvoir à	X				
VOLPI Cristel Pouvoir à C. SAEZ RICCIARDI	X				
RAMAZOTTI Jeanne Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ Celia Pouvoir à	X				
ETTORI MORANDINI Barbara Pouvoir à A. MARCADAL	X				 Amandine MARCADAL
MACH Charlotte Pouvoir à A. MARCADAL					
MARCADAL Amandine Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président,

Ange-Joseph FRATICELLI  
